

Motion du 21 janvier 2009 de MM. Alpha Dramé, Fabien Sartoretti, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, Mmes Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, MM. Christian Zaugg et Grégoire Carasso: «Le Fonds de solidarité numérique doit rester à Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 21 janvier 2009)

MOTION

Considérant:

- la polémique autour du départ du siège du Fonds mondial de solidarité numérique de Genève à Lyon (cf. *Le Temps* du 6 et 12 décembre 2008 et *Le Courrier* du 3 janvier 2009);
- l'initiative prise par Genève d'accueillir, en décembre 2003, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dont l'un des résultats majeurs a été la création du Fonds mondial de solidarité numérique;
- le rôle pionnier joué par la Ville de Genève, qui a non seulement offert d'abriter le siège du fonds, mais qui a aussi joué un rôle moteur dans la création de «la contribution de 1% de solidarité numérique» dite aussi «principe de Genève» pour financer la réduction de la fracture numérique entre les pays du Nord et ceux du Sud;
- l'atout majeur pour le fonds d'avoir son siège à Genève, à proximité des sièges de l'Union internationale des télécommunications et d'autres fonds similaires (Unitaid, Global Fund, GAVI, etc.);
- le fait que ce départ ailleurs pourrait mettre en péril le «principe de Genève», mécanisme de financement innovant au profit de modes de financement traditionnels qui ont montré leurs limites,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- des explications sur la situation actuelle;
- de prendre toutes les mesures nécessaires auprès des différents membres et acteurs concernés pour maintenir le siège du Fonds de solidarité numérique en ville de Genève.